Image not found or type unknown

Mutuelle d'entreprise

Par **PA75**, le **21/09/2021** à **15:50**

Bonjour,

j'ai souscrit à titre individuel une mutuelle, durant une phase de chômage volontaire entre 2 postes en entreprise.

J'avais souscrit cette mutuelle car je pensais qu'il s'agissait de celle qu'allait me proposer mon futur employeur. C'est ce que j'ai expliqué à la mutuelle avant de souscrire à titre personnel. Cette dernière m'a répondu qu'à l'embauche, il y aurait un transfert de dossier du service "gestion individuel" vers le service "mutuelle d'entreprise".

A mon embauche, j'ai constaté que la mutuelle de mon employeur n'était pas celle que j'avais souscrite. Du coup, mon contrat étant trop récent, je ne peux pas le résilier pour prendre la mutuelle d'entreprise. Que puis-je faire ? puis-je demander à mon employeur de "prendre" à sa charge ma mutuelle souscrite à titre personnel ?

Cordialement.

Par **P.M.**, le **21/09/2021** à **16:13**

Bonjour,

Vous pouvez demander à l'employeur de surseoir à votre inscription à la complémentaire santé d'entreprise jusqu'à la première échéance qui vous permettra de résilier la mutuelle individuelle en leur demandant une attestation...

Il faudra bien sûr veiller à respecter les modalité de résiliation par lettre recommandée avec AR en respectant le préavis...

Par **PA75**, le **21/09/2021** à **16:46**

Merci P.M.

Cordialement

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés